

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 22  
votants : 27  
Absent : 0  
  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

N° 027/2017

**OBJET : Culture :**

**Subvention aux  
associations culturelles.**

L'an deux mille dix-sept  
le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 22 Mars 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR /  
Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO /  
Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Sophie  
ESPOSITO / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ Christine DECORDIER/  
Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/  
Sonia CHAKROUNI

PROCURATIONS : Philippe JANIN à Jean-Marc GIMENEZ/ Jean-Luc CAMBRA à Charles  
BEVACQUA / Eddie DEGIOVANNI à Monsieur le Maire / Pierre VESTRI à Marc LEROY/ Régine  
RODRIGUEZ à Delphine BOLLARO/

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi concernant la décision d'attribution de subventions notamment ses  
articles L.4221-1 et L ; 4221-5 du CGCT,

**Vu** l'article L 2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attributions,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré

**Considérant** l'intérêt culturel des manifestations proposées,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission de la Culture qui s'est déroulée le 9  
mars 2017,

**Considérant** la nécessité de l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux  
associations culturelles

**Il est proposé** au Conseil municipal l'attribution de subventions de fonctionnement  
aux associations culturelles citées infra pour un montant de 6 700 € (six mille sept  
cent EUROS) selon la répartition présentée ci-dessous

Après avoir entendu le rapport de présentation,

**Il est décidé** au Conseil municipal :

- d'ATTRIBUER les subventions aux associations culturelles qui en ont fait la  
demande détaillées ci-dessous :

*Club Philatélie, 900€*

*Music Emotion, subvention attribuée en nature (locaux, électricité, fluide)*

*Wild Cat's Race Machine, 1 600€*

*Photo Club des Paillons, 1 600€*

*Comité de Jumelage 1 200€*

*Les petits Curieux drapois 450€*

*Country Valley 500€*

Comité des Fêtes : en attente du Compte-rendu de l'Assemblée générale

- d'Autoriser le Maire à signer tout document relatif au versement de ces subventions
- d'ajouter que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget primitif de la Commune relatif à l'exercice 2017, section de fonctionnement ;

et

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

  
Robert NARDELLI  
Maire de DRAP

---

Compte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le : 31/03/2017  
et publication en mairie le :  
03/04/2017

---